



Médiation entre élèves : ça repart !

publié le 12/10/2017

Qu'on se le dise, les médiateurs du collège ont repris du service. Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, le collège a mis en place un dispositif pour régler des conflits mineurs qui peuvent survenir entre élèves dans l'enceinte du collège.

Des élèves du collège ont été spécialement formés aux techniques de la médiation. Ils interviennent sur rendez-vous, sous la responsabilité d'enseignants.

L'objectif d'une médiation est de régler le conflit en cours mais aussi de prévenir des conflits futurs entre les mêmes collégiens.

Pour plus d'informations, les médiateurs ont édité une fiche explicative :

 [courrier_parents_mediation](#) (PDF de 177.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.